

**FORMATION DES ENSEIGNANT-ES et des CPE: ce qui est en train de changer (ou comment faire compliqué quand on pourrait faire simple)**

| <b>Formation des enseignantEs et CPE: période de transition</b>   |   | <b>En 2013-2014</b>  | <b>En 2014-2015</b>   |
|---|---|--|---|
| ÉtudiantEs de M1 en 2012-2013 qui passent le concours écrit en juin 2013. Le Rectorat leur a proposé des contrats pour 2013-2014, et prévoit un site internet avec vœux géographiques | Reçus (« M2 » admissibles le 15 juillet 2013) | Contractuels 15 heures payées 18 + préparation M 2 + oral          | Passent l'oral en juin 2014, et si reçus deviennent fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2014 |
|   |   | Contractuels 6 heures payées 9 + préparation M 2 + oral            |   |
|   |   | Préparation M 2 + oral   |   |
|   | Non reçus                                     | M2 « préparation du concours » oral et écrit ou redoublement de M1 |   |
| ÉtudiantEs de M2 qui ont réussi l'écrit en 2012 et qui passent l'oral en juin 2013  | Reçus   | Sont fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2013                   | Titulaires  |
|   | Non reçus                                     | Re-préparation du concours   | Si reçus, stagiaires à la rentrée 2014  |

| <b>Formation des enseignantEs et CPE: nouvelle formule</b>                    |                   | <b>En 2014-2015</b>  | <b>En 2015-2016</b>  |
|---|-------------------|--|--|
| ÉtudiantEs de M1 en 2013-2014 : passent le concours au deuxième semestre 2014 | Reçus             | fonctionnaires stagiaires à 9/18ème + formation + préparation du M2: titulaires en juin 2015 | Titulaires   |
|   | Non reçus         | préparation du concours et du M2   | Reçus : fonctionnaires stagiaires<br>Non reçus : se représentent au concours |
| ÉtudiantEs de M2 en 2013-2014 et préparation du concours (recalés en 2013)    | Reçus au concours | Fonctionnaires stagiaires  | Titulaires   |
|   | Non reçus         | Re-préparation du concours   | Si reçus, stagiaires à la rentrée 2015                                       |

Dans les deux cas, l'échec au concours n'empêche pas la validation du M2 : ceux-là repasseront le concours à volonté.